Enseigne « Au Nègre Joyeux » : la Mairie de Paris parle de “stéréotype raciste” malgré l’étude de l’historien qu’elle avait mandaté

08/01/2020 à 5h05



Dans un article paru en novembre 2017, nous expliquions ce que toute personne de bonne foi peut constater elle-même en regardant attentivement l’image : l’enseigne « *Au Nègre joyeux* », qui se trouvait rue Mouffetard et qui avait été vandalisée à plusieurs reprises, bien loin de représenter une scène raciste ou colonialiste, montrait en réalité **un jeune noir buvant du chocolat, qui lui est servi par une jeune femme blanche**. Jamais il n’est question ici d’un serviteur noir qui servirait une blanche.
[…]

La conclusion de l’historien – mandaté, rappelons-le, par la Mairie de Paris elle-même – était claire, et confortait la décision prise en mars : « ***Cet objet mobilier historique possède ainsi un fort intérêt patrimonial***. Son exposition dans l’espace public doit s’accompagner d’une médiation à destination des passants, développant les thématiques de l’histoire de l’épicerie du 14 rue Mouffetard, de la représentation des Noirs dans les publicités anciennes, et de

l’évolution de l’utilisation du mot « nègre » dans la société française depuis la fin du 19e siècle. »

Ainsi, non seulement cette scène n’est pas une représentation dépréciative pour l’homme de couleur, mais elle symbolise un Noir libre (il ne pouvait en être autrement, cinquante ans après l’abolition de l’esclavage), en habit de gentilhomme, heureux d’être servi d’une tasse de chocolat par une serveuse blanche. Il n’y a pas le début de commencement de racisme dans cette scène, mais manifestement, dès qu’il est question d’un Noir – rappelons que le terme « *Nègre* », à l’époque, n’avait pas l’aspect fortement insultant et péjoratif qu’il a aujourd’hui – la Mairie de Paris sort cette carte de sa poche.
Car contrairement à ce qui avait été promis par des politiques dont on connaît la propension à multiplier les contre-vérités, l’enseigne n’a jamais été remise en place. Et désormais, il n’en est plus question comme **la nouvelle adjointe au patrimoine, Karen Taïeb**, l’a expliqué aux copropriétaires de l’immeuble.
En avril 2019, **alors qu’elle était parfaitement au courant de cette affaire, de la promesse de la ville datant de mars 2018 et du rapport de l’historien commandé par ses services, elle a écrit au syndic des copropriétaires que « *n’étant pas en adéquation avec les valeurs antiracistes portées par notre époque et notre ville, celle-ci ne saurait demeurer dans l’espace public* » et que « *la Ville de Paris ne saurait remettre dans l’espace public cette enseigne publicitaire au titre choquant et indéniablement raciste* ».**

Elle donne ensuite le texte de la plaque qui serait, affirme-t-elle, posée sur l’immeuble pour rappeler l’existence de l’enseigne. On pourra notamment y lire ceci : « *Ici, l’homme vêtu d’un costume datant du 18e siècle, qui s’apprête à se servir « joyeusement », est une représentation parodique inversant cette image courante d’un serviteur noir. Une telle iconographie témoigne des **clichés et des stéréotypes racistes répandus à la fin du 19e siècle**.* »

Pour justifier cette décision, l'adjointe au maire se retranche derrière la résolution du Conseil de Paris datant d'octobre 2017, qui n'était plus d'actualité, **et jette à la poubelle le rapport historique qui avait été commandée à un historien indépendant, se retranchant derrière le fait que cette plaque serait rédigée par « *les historiens de la Ville* », dont on ne saura pas qui ils sont, et dont imagine l'indépendance dont ils ont pu disposer.**
[…]

La Tribune de l'Art